

Marge de crédit sur valeur domiciliaire CMSL



La Marge CMSL est un produit d'emprunt flexible qui permet à vos clients de tirer parti de la valeur nette de leur maison pour accéder à des fonds supplémentaires. Que ce soit pour l'investissement, la rénovation, la consolidation de dettes ou les dépenses imprévues, vous avez une nouvelle option pour aider vos clients à atteindre leurs objectifs à long terme. La Marge CMSL, elle est disponible quand ils en ont besoin.

Combinaison hypothèque et marge de crédit hypothécaire (2iem rang)

- Le produit doit comporter deux demandes distinctes soit une partie hypothécaire et une marge de crédit. (Une seule demande combinée est requise au Québec)
- La première hypothèque peut être assurée, assurable ou non-assurée
- Limite de la marge de crédit, maximum 50% de la valeur de l'évaluation
- Le paiement minimum est l'intérêt seulement et la fréquence mensuelle
- La marge hypothécaire est qualifiée sur la limite approuvée, amortie sur 25 ans au taux le plus élevé entre le taux de qualification ou le taux contrat + 2%
- Le pointage de crédit minimum est de 680 pour tous les emprunteurs
- ABD/ATD – 32/40 pour le pointage de crédit 680-700. 39/44 pour le pointage de crédit 700+
- Le montant minimum de la marge de crédit hypothécaire est de 10 000 \$
- Le RPV maximal est de 80%, Les valeurs supérieures à \$1M sont admissible aux échelles mobiles
- Disponible pour les achats, transferts et refinancement
- Propriétaire occupant seulement – les propriétés locatives ne sont pas autorisées
- Territoire autorisé : Selon nos règles (Exception : La propriété doit être située à moins de 50 km de Calgary, Edmonton, Red Deer ou Lethbridge CMA)
- Évaluation requise
- Disponible uniquement en Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Saskatchewan et Québec

Pour les exigences complètes en matière de souscription, veuillez-vous référer à notre feuille de taux actuelle.

Visitez notre centre de ressources pour les courtiers.

CMLS HomeLine HELOC FAQ

1. 1) Quel est le paiement minimum pour la Marge Maison CMLS?

Le paiement minimum exigé correspond aux intérêts mensuels seulement.

2. Comment les clients peuvent-ils accéder à leur Marge Maison CMLS?

Les clients peuvent accéder à leur marge de crédit de trois façons :

- Par le portail client en ligne, trois jours après le déblocage des fonds hypothécaires :
<https://compassdirect.cmls.ca/home>
- En appelant le 1 888 995-2657 (sans frais)
- En envoyant un courriel à service@cmls.ca pour initier une demande (le client recevra une confirmation par courriel du retrait demandé)

3. Les clients peuvent-ils configurer un remboursement régulier de capital, en plus des intérêts mensuels exigés pour leur Marge Maison CMLS?

Oui. Il suffit d'envoyer une demande à service@cmls.ca ou d'utiliser le portail client en ligne.

4. En combien de temps les fonds demandés sont-ils versés à partir de la Marge Maison CMLS?

Les demandes reçues avant 15 h (HC) / 16 h (HE) sont traitées le jour ouvrable suivant. Le dépôt peut ensuite prendre un à deux jours ouvrables, selon l'institution financière du client.

5. CMLS facture-t-elle des frais mensuels ou des frais à chaque retrait à partir de la Marge Maison?

Non. Une fois le prêt déboursé, aucun frais ne s'applique pour retirer ou rembourser des fonds par l'entremise de la Marge Maison CMLS.

6. Le client doit-il faire deux paiements distincts, un pour l'hypothèque et un pour la Marge Maison?

Oui. Le paiement hypothécaire est distinct du paiement mensuel d'intérêts pour la marge de crédit. Il y a donc au minimum deux paiements distincts. Tout paiement additionnel versé sur la Marge Maison viendra s'ajouter à ces deux paiements.

7. Le plafond de la Marge Maison augmente-t-il à mesure que l'hypothèque est remboursée?

Non. Deux charges hypothécaires distinctes sont enregistrées. Le montant autorisé pour la marge demeure fixe pour toute la durée du prêt. Il est recommandé de demander le montant maximal souhaité dès la demande initiale.

8. Quelle est la rémunération offerte pour la Marge Maison CMLS?

Pour un terme de cinq ans avec un prêt assuré ou assurable, vous recevez 105 points de base (bps) à la clôture pour la portion hypothécaire. Pour la portion marge, 50 points de base additionnels sont versés sur le solde moyen des 60 premiers jours.